



Compte-rendu de la Commission Paritaire d'établissement relative aux listes d'aptitude 2013 (avancements de corps)

Les séances préparatoires de la parité « Personnel » de la CPE se sont tenues du 11 au 14 février 2013 et la séance plénière (parités "Personnel" et "Administration" réunies) a eu lieu le 15 février 2013. Les commissaires paritaires de l'établissement ont eu à examiner 453 dossiers tous corps confondus. Le calendrier était particulièrement contraint cette année avec un retour des dossiers au ministère pour le 18 février 2013 alors que la campagne avait débuté fin janvier dans l'établissement.

Cette session 2013 se déroule dans un contexte de baisse significative des possibilités de promotions dans pratiquement tous les corps comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous présentant l'évolution des possibilités pour les différents corps sur les 5 dernières années.

	2009	2010	2011	2012	2013
TECH	225	281	280	293	245
ASI	93	86	80	82	68
IGE	127	111	109	111	103
IGR	35	31	32	26	28

Evolution des possibilités de promotion par liste d'aptitude (2009 - 2013)

Principaux critères d'établissement du classement

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES/UNSA s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF 2013 :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent au travers d'une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : les rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel. La capacité de l'agent à exercer les fonctions du corps supérieur devant apparaître nettement, la qualité du dossier est donc primordiale. A ce sujet, la circulaire rappelle que « le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique » selon 4 items et ne saurait donc se résumer à un simple avis extrêmement favorable en fin d'un rapport paraphrasant le rapport d'activité de l'agent.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités, ...

l'ancienneté n'intervenant que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Afin d'assurer la transition la moins dommageable possible pour les collègues, le SNPTES/UNSA a porté une attention particulière aux dossiers, déjà classés en 2012 dans les 4 ex-universités, mais non promus.

Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, le SNPTES/UNSA a pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).

Le SNPTES-UNSA n'a pas souhaité rajouter de critères supplémentaires non pris en compte par les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN). Toute autre démarche ne pourrait être que contre-productive pour nos collègues classés ou non.

L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement (un des plus grands établissements français). Cependant, un classement trop pléthorique au regard des "réelles" possibilités ne peut être que démotivant à terme pour nos collègues.

Fonctionnement

Dans la circulaire ministérielle de gestion des ITRF, il est également rappelé, d'une part, le rôle de Pré-CAP de la CPE et, d'autre part, que la CPE est un lieu de dialogue social au sein de l'établissement. Le SNPTES-UNSA souhaite donc que son fonctionnement se rapproche le plus possible de celui des CAP.

A ce titre, il siège en formation restreinte à ses élus et établit son classement suivant les critères exposés ci-dessus. Une réunion de concertation avec les commissaires paritaires des autres organisations syndicales est systématiquement demandée afin d'échanger sur le classement de chaque syndicat.

Concernant l'établissement du classement final de la CPE en séance plénière, chaque parité présente son classement et commente les dossiers retenus dans celui-ci. Chacun ayant pu expliciter ses choix, le président de séance propose alors un classement, résultat de la synthèse des débats. Parvenir à un classement emportant le plus large consensus possible lui donne un poids important vis-à-vis, à la fois, du président de l'université qui établit le classement définitif de l'université et des commissions paritaires académiques et nationales qui établissent la liste des promus.

Les Classements

Il ne nous est pas possible, réglementairement, de publier les classements pour les différents corps. Cependant, à la demande du SNPTES/UNSA, l'administration envoie un courrier à chaque agent pour lui préciser son rang de classement, s'il y a lieu. Les collègues, souhaitant obtenir une information plus détaillée sur leur dossier, peuvent se rapprocher de leurs élus du SNPTES/UNSA.

Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude des Techniciens de Recherche et de Formation

Le comparatif entre les campagnes 2012 et 2013 est présenté par l'administration :

- En 2012, 214 dossiers ont été reçus sur 450 agents promouvables, 27 ont été classés et 11 ont été **promus** pour un contingent national de 293 possibilités.
- En 2013, 218 dossiers ont été reçus sur 435 agents promouvables. Le contingent national est de 245 possibilités.

Classement final : 15 dossiers classés à l'unanimité

Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude des Assistants Ingénieurs

Le comparatif entre les campagnes 2012 et 2013 est présenté par l'administration :

- En 2012, 133 dossiers ont été reçus sur 224 agents promouvables, 27 ont été classés et 11 ont été **promus** pour un contingent national de 82 possibilités.
- En 2013, 139 dossiers ont été reçus sur 252 agents promouvables. Le contingent national est de 68 possibilités.

Classement final : 7 dossiers classés à l'unanimité

Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude au corps des Ingénieurs d'Etudes

Le comparatif entre les campagnes 2012 et 2013 est présenté par l'administration :

- En 2012, 40 dossiers ont été reçus sur 66 agents promouvables, 14 ont été classés et 5 ont été **promus** pour un contingent national de 111 possibilités.
- En 2013, 45 dossiers ont été reçus sur 72 agents promouvables. Le contingent national est de 103 possibilités.

Classement final : 8 dossiers classés à l'unanimité

Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude au corps des Ingénieurs de Recherche

Le comparatif entre les campagnes 2012 et 2013 est présenté par l'administration :

- En 2012, sur 163 agents promouvables, 52 dossiers ont été reçus, 9 ont été classés et 1 agent a été promu, pour un contingent national de 26 agents.
- Cette année, sur 176 agents promouvables, 61 dossiers ont été reçus, pour un contingent national de 28 possibilités.

Classement final : 4 dossiers classés à l'unanimité

Vos élus SNPTES/UNSA à la CPE de l'Université de Lorraine

Catégorie A :

Gabriel KRIER - Jean-Michel GIRARDET
Gilles MOUROT - Anne REVEILLÉ

Catégorie B :

Christine EST - David BONINA
Serge CARREGA - Olivier FRANÇAIS
Guillaume FORÊT - Chantal LONGEAUX

Catégorie C :

Carole RUHLMANN - Marie-Christine MATRICOU
Laurent GRENIER - Evelyne DORIATH